

DICTIONNAIRE
DE LA
NOBLESSE

CONTENANT

*Les Généalogies, l'Histoire & la Chronologie
des Familles nobles de la France, l'explication de leurs Armes
et l'état des grandes Terres du Royaume, possédées à titre de Principautés, Duchés
Marquisats, Comtés, Vicomtés, Baronies, &c., par création
héritages, alliances, donations, substitutions
mutations, achats ou autrement.*

On a joint à ce Dictionnaire

LE TABLEAU GENEALOGIQUE ET HISTORIQUE
DES MAISONS SOUVERAINES DE L'EUROPE
ET UNE NOTICE DES FAMILLES ETRANGERES, LES PLUS ANCIENNES, LES
PLUS NOBLES ET LES PLUS ILLUSTRÉS

PAR

DE LA CHENAYE-DESBOIS ET BADIÉ

TROISIÈME ÉDITION

entièrement refondue, réimprimée conformément au texte des Auteurs
& augmentée d'une TABLE GÉNÉRALE de tous les noms
de familles, de terres, de fiefs, d'alliances cités dans le cours de l'ouvrage, ainsi que d'un ARMORIAL
représentant les blasons de Maisons dont les généalogies sont comprises
dans cette édition.

TOME HUITIÈME.



A PARIS

Chez SCHLESINGER frères, libraires-éditeurs

Rue de Seine, 12

M DCCC LXVI

† GALLET-DE-VALLIÈRES, ancienne Noblesse établie à Hermeville, Bailliage de Montivilliers, en Caux, maintenu dans sa Noblesse, sur ses titres communiqués, par Sentence de l'Élection de Paris, du 14 Juillet 1634, & ensuite à la Cour-des-Aides, par Arrêt intervenu le 8 Août 1635. Cette Famille noble, remonte par filiation suivie, à

I. LOUIS DE GALLET, 1^{er} du nom, qui fut Seigneur du fief de la Hulline, situé en la Paroisse de Triel, ce qui est prouvé par le contrat original, passé devant *Antoine Guyon*, Notaire en la Châtellenie de Poissy, le 20 Novembre 1420. Il eut pour enfans :

1. LOUIS, qui suit ;
2. Et GUÉRIN, Ecuyer, dont on ignore la destinée.

II. LOUIS DE GALLET, II^e du nom, Ecuyer, Seigneur du Fay, Paroisse d'Andrefy, Ambassadeur en Angleterre, eut pour enfans :

1. RAOUL, qui suit ;
2. SIMON, Seigneur de Saint-Suplix en Caux, nous ignorons sa postérité ;
3. RAOULIN, qui eut deux garçons, nommés JACQUES-GUÉRIN & PIERRE, Ecuyers, ce qui est justifié par deux contrats de mariage, l'un du 3 Mars 1542 ; l'autre du 21 Avril 1561. Suivant le contrat du 3

Mars 1542, JACQUES-GUÉRIN fut convoqué aux Etats qui devoient se tenir à Pontoise en 1577.

4. LOUIS, Seigneur en partie du Fay, qui rendit hommage de ladite terre, le 22 Août 1746, ce qui est encore prouvé par deux contrats des 11 Octobre 1487 & 23 Avril 1489, & nous lisons dans un fragment de Généalogie imprimée de ce tems qu'il eut un Office dans l'Élection de Paris ;
5. Et JEAN, auteur de la cinquième branche, rapportée ci-après.

III. RAOUL DE GALLET, fils aîné de LOUIS II, Ecuyer, Seigneur de la Hulline, & autres lieux, est connu par les contrats de partage qu'il passa avec ses frères, les 11 Novembre 1487, 19 Octobre 1488, 6 Mai 1497, devant *Antoine Guyon*, l'aîné, Notaire en la Châtellenie de Poissy. Ses enfans furent :

1. LOUIS, qui suit ;
2. Et MATHIEU, Ecuyer, qualifié Seigneur de la Hulline & de Triel, dans deux contrats, l'un du 10 Octobre 1518, l'autre du 20 Août 1540. Il est auteur d'une branche dont la postérité est éteinte.

IV. LOUIS DE GALLET, III^e du nom, Ecuyer, Seigneur du Fay, fut député, comme noble, deux fois aux Etats convoqués à Pontoise : la première, le 4 Février 1577, & la seconde, le 24 Juillet 1614. Il eut pour enfans :

1. & 2. JACQUES & GUILLAUME ;
3. Et NICOLAS, qui suit.

V. NICOLAS DE GALLET, Seigneur de Bellefontaine, Paroisse de Jouy-le-Moutier, Diocèse de Paris, épousa, le 3 Octobre 1563, *Louise de Saint-Quentin*, dont il eut :

1. GUILLAUME, qui suit ;
2. CHARLES, marié, par contrat passé devant *Pierron & Théveny*, Notaires à Paris, le 16 Septembre 1598, à *Marie Boucher*, laquelle devenue veuve, obtint une maintenue de noblesse, pour elle & ses trois enfans, qui furent :
 1. ANTOINE, Ecuyer, Seigneur de Vallons ;
 2. SIMON, Ecuyer, Seigneur de Saint-Sulpix, en Caux ;
 3. Et CHARLES, Ecuyer, tué au siège de Casal.
3. Et LOUIS, marié, par contrat passé le 27 Septembre 1671, devant *Paul le Vasseur*, Notaire à Pontoise, avec *Antoinette Cof-*

Jard, dont il eut trois garçons, tous morts sans postérité, savoir :

- CHARLES, né à Jouy-le-Moutier, Diocèse de Paris, le 14 Octobre 1601 ;
- LOUIS-FRANÇOIS, mort à l'armée du Rhin ;
- Et ANTOINE, Seigneur de Vallons.

VI. GUILLAUME DE GALLET, II^e du nom, Ecuyer, Seigneur de Bellefontaine, second fils de NICOLAS, épousa, par contrat passé devant *Paul le Vasseur*, Notaire à Pontoise, *Gérarde Coffard*, fille de *Nicolas Coffard*, Ecuyer, Seigneur de Han, Paroisse d'Eragny, Election de Pontoise, dont :

1. BARTHÉLEMY, qui fuit ;
2. Et CATHERINE, mariée, par contrat passé devant *Hippolyte Turpin*, Notaire à Pontoise, le 23 Mai 1583, à *Nicolas d'Andrieu*, Ecuyer, Seigneur de Guitrancourt, près de Mantes.

VII. BARTHÉLEMY DE GALLET, Ecuyer, Seigneur de Bellefontaine, partagea avec sa sœur, par acte passé devant *Gilbert Parlleur*, Notaire à Meulan, le 25 Février 1594, les biens de ses père & mère, & épousa, par contrat du 9 Novembre 1598, passé devant *Martin de Marines*, Notaire à Andrezey, *Antoinette David*, dont :

1. CLAUDE, qui fuit ;
2. Et LOUISE, mariée avec Messire *Claude de Chauveau*, Ecuyer, établie à Paris.

VIII. CLAUDE DE GALLET, Ecuyer, Seigneur du Clos, épousa, par contrat passé devant *Ildevert de Marines*, Notaire à Andrezey, près de Poissy, le 8 Janvier 1629, *Marie de Noyon*, fille & héritière de Messire *Pierre de Noyon*, Ecuyer, Seigneur de Vallières, Paroisse de Vaudancourt, en Vexin, & d'*Anne de Ranceau* ; lequel CLAUDE DE GALLET, comme héritier de son beau-père, de la terre de Vallières, est le premier qui ait joint le nom de Vallières au sien. De son mariage sont issus :

1. JEAN, qui fuit ;
2. Et LOUISE, femme de *N.... de Marquemont*, Ecuyer, qui demouroit, en son vivant, à la Terre de Parmes, près de Magny.

IX. JEAN DE GALLET, I^{er} du nom, Ecuyer, Seigneur de Vallières, Soyols, Grand-Friche & Bellefontaine, obtint de M. de la Galiffonnière, Intendant de Rouen, nommé par Sa Majesté, pour la recherche de la Noblesse, une maintenue, pour lui & pour les siens, datée du 3 Juin 1667. Il mourut à Triel, en 1707,

Tome VIII.

& avoit époufé, par contrat passé devant *Louis Michel*, Notaire Royal à Triel, le 8 Octobre 1653, *Avoye Guérout*, morte à Triel, vers l'an 1705, fille mineure de Messire *François Guérout*, Seigneur de la Bonnière, du Boif-roger, & autres lieux, Maître des Requêtes & Président, Prévôt-Royal de Triel, & de *Marie Thiboult*. De leur mariage sont issus :

- LOUIS-CHARLES, qui fuit ;
- Et deux filles, l'une femme de *N... de Lumeau*, Chevalier, Seigneur de Douinville, près de Meulan ; l'autre, femme en premières noces du Seigneur de Gondrecourt, & en secondes, de *M. de Saint-Lambert*.

X. LOUIS-CHARLES DE GALLET, Chevalier, Seigneur de Vallières, & autres lieux, mourut à Boury, près de Gisors, en 1737, & avoit époufé, par contrat passé, le 2 Février 1695, devant *Hedor le Marié*, Notaire Royal, au Comté de Chaumont, en Vexin, *Marie Louvel*, morte à Boury, le 24 Mai 1744, fille de Messire *François Louvel*, Ecuyer, Sieur des Mottes, & de *Marguerite Deschamps* ; par son mariage, les Terres d'Hermeville & de Saint-Vigor, en Caux, sont entrées dans la Famille de GALLET-DE-VALLIÈRES. Les enfans issus de ce mariage sont :

1. PIERRE, qui fuit ;
2. JEAN, rapporté après son frère aîné ;
3. Et HENRI-CHARLES-ELÉONOR, né à Boury, vers l'an 1709, Prêtre & Curé de Montréal, en Canada.

XI. PIERRE DE GALLET-DE-VALLIÈRES, Chevalier, Seigneur d'Hermeville, Saint-Vigor, & autres lieux, né à Ecrainville, en Caux, en Août 1696, ancien Capitaine au Régiment du Roi, Infanterie, & Chevalier de Saint-Louis, héritier, comme aîné, suivant la coutume du Pays de Caux, depuis 1757, des Terres d'Hermeville & de Saint-Vigor, vécut garçon, & est mort le 1^{er} Avril 1782.

XI. JEAN DE GALLET, second fils de LOUIS-CHARLES DE GALLET, & de *Marie Louvel*, & frère puîné de PIERRE, ci-dessus rapporté, né à Boury, près de Gisors, le 23 Août 1707, mort à Château d'Hermeville, en Caux, le 27 Décembre 1778, fut marié deux fois : 1^o à *N... de Louvain*, morte à Boury, sans enfans ; 2^o par acte sous seing privé, le 5 Novembre 1758, à *Marie-Agnès de Marle*, fille aînée de *Pierre de Marle*, Chevalier, Seigneur de Fours, en Vexin, & de *Marie-Agnès-Da-*

C cc

niel de Boisdennemetx, aussi morte à Fours, près de Gisors, en 1777; leur acte de mariage a été inventorié après leur décès, par *Friquet*, Notaire, à Criquetot-Lefneval, en Caux, & contrôlé à Montivilliers, le 23 Juin 1779. Ils ont laissé de leur mariage :

1. CHARLES-FRANÇOIS, mort sans postérité, en Septembre 1782;
2. PIERRE - ELÉONOR, appelé *le Chevalier de VALLIÈRES*, né à Boury, le 29 Janvier 1766, Sous-Lieutenant au Régiment Colonel-Général, Infanterie ;
3. Et MARIE-AGNÈS - SOPHIE, née à Boury, le 26 Août 1760, mariée, en 1780, à *N..... de Bannoge*, Chevalier, Seigneur d'Osseville & du Tot, en Caux.